

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

ASSOCIATION NATIONALE ANIMATION ET ÉDUCATION
12 RUE DE LA GARE, SERVICE COMPTABLE MME BERTHOUX ,
71240 SENNECEY-LE-GRAND , FRANCE

représenté par :

Monsieur JEAN-BAPTISTE CESSAC, PRÉSIDENT

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

IM071150005

à effet du 12/05/2015

La garantie financière est apportée par : CRÉDIT COOPÉRATIF, 12 BOULEVARD DE PESARO, CS 10002, 92024 NANTERRE, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : MAIF, 200 AVENUE SALVADOR ALLENDE, 79000 NIORT, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 12/05/2018. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation deux mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son immatriculation (article R. 211-21 du code du tourisme) :

- * dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,
- * ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 12/05/2015 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,

Le 12/05/2015

Le Président de la commission d'immatriculation



Michel VENEAU